

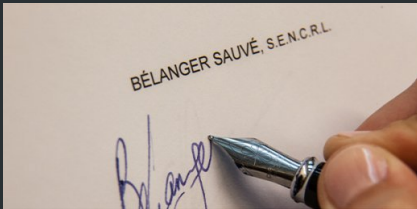
Yves Carignan

Avocat | Montréal



Contact

t. 514 876.6268
f. 514 878.3053
ycarignan@belangersauve.com
[Télécharger le contact \(Vcard\)](#)



Johanne Bégin
Adjointe juridique

t. 514 878.3081
f. 514 878.3053
jbegin@belangersauve.com

Depuis plus de 20 ans, Me Carignan pratique en droit des assurances.

Plaideur d'expérience, il agit dans des litiges très variés tels l'assurance de dommages, la responsabilité, les réclamations frauduleuses présentées aux assureurs, le droit disciplinaire, la responsabilité scolaire et les litiges d'interprétation de contrats d'assurance. Ayant plaidé à plusieurs reprises devant les tribunaux civils et administratifs, il a également développé des aptitudes pour la médiation par le biais de conférences de règlement à l'amiable.

Son professionnalisme et ses qualités humaines lui permettent de se démarquer dans des litiges qui présentent des situation inhabituelles et délicates.

Formation

Barreau du Québec (1992)

Université d'Ottawa
Licence en droit civil (LL.L) (1990)

Université de Sherbrooke
Séminaire sur les techniques de plaidoirie (2000)

Mandats représentatifs

Au début des années 2000, Me Carignan a été mandaté par le bureau du Coroner en chef du Québec afin d'agir à titre de procureur du Coroner dans deux enquêtes publiques majeures.

De façon plus récente, il a élargi ses domaines de pratique en développant une spécialité en matière de droit disciplinaire où il agit en défense pour des experts en sinistre ou des courtiers devant le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages.

Réalisations professionnelles

Avocat contact et personne ressource auprès de la clientèle assureur du cabinet.

Conseils généraux dispensés aux divers assureurs.

Prise en charge de dossiers litigieux et plaidoirie devant les tribunaux ou négociation de règlements hors Cour par le biais de conférences de règlement à l'amiable.

Rédaction de procédures judiciaires et d'opinion sur des questions de responsabilité, de couverture d'assurance ou de droit disciplinaire.

Rayonnement Professionnel

Me Carignan agit à l'occasion comme conférencier invité lors de conférences organisées chez certains assureurs sur des sujets d'intérêt dans le domaine de l'assurance. À titre d'exemple, il a co-présidé une conférence traitant des dossiers de réclamations

mensongères et de nullité ab initio.